

LES TERRASSES DU COLLET

RESIDENCE D'ALTITUDE 1450

LE COLLET D'ALLEVARD

Tél : **+33 04 76 72 35 13**

Mail : lesterrassesducollet@orange.fr



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Acompte :

La réservation devient définitive dès réception du bon de confirmation signé et d'un acompte d'au moins 25% du prix de la prestation avant la date indiquée.

Solde :

Le solde est à régler à la SAS LES TERRASSES DU COLLET au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée

PRODUITS PROPOSES :

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des caractéristiques des produits et séjours proposés, répertoriés de manière exhaustive dans le contrat.

Contenu des contraintes techniques liées à l'établissement des brochures et des éventuelles modifications pouvant intervenir dans la nature et l'importance des équipements compris dans les prestations, la SAS LES TERRASSES DU COLLET fera tout son possible pour en informer le client au plus tard le jour de la réservation.

DUREE DU SEJOUR :

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

REMISE ET RESTITUTION DES CLES :

Le client doit se présenter aux dates et heures précisées dans le contrat réservation. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute le client doit prévenir le propriétaire ou son représentant. Les prestations non consommées du fait de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

ASSURANCE :

La SAS LES TERRASSES DU COLLET a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, une police d'assurance n° 49183199 Multirisques professionnel. Notre responsabilité civile ne saurait être engagée en cas d'intempéries, de dégradations ou de vols d'effets personnels tant dans les logements, les emplacements caravaneige que sur le parking ou les parties communes. De même, aucune responsabilité ne pourra être retenue à notre encontre dans la pratique d'activités sportives ou autres, organisées localement ou non, en cas de blessure, maladie ou décès subis par les clients. La sécurité des enfants incombe totalement à leurs parents ou responsable légaux.

ASSURANCE CLIENT :

Il est rappelé que le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier si ses assurances personnelles comportent bien la garantie dite « villégiature ». La SAS LES TERRASSES DU COLLET se réserve le droit d'exiger la production d'une attestation d'assurance couvrant les locaux loués. De même, la responsabilité civile est obligatoire. Il appartient au locataire de s'assurer convenablement pendant toute la durée de son séjour. La SAS LES TERRASSES DU COLLET décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou en cas d'incident divers relevant directement de la responsabilité du locataire.

RESILIATION :

A défaut de paiement aux dates prévues dans le contrat, l'annulation de celui-ci interviendra de plein droit (voir article sur l'acompte).

CONDITIONS D'ANNULATION :

En cas d'annulation le client doit obligatoirement informer la centrale de réservation par écrit avec accusé de réception.

- Si l'annulation intervient à plus de 30 jours de la date d'arrivée :
100% de l'acompte rendus au client sous déduction de 30 € de frais de dossier,
- Si l'annulation intervient de 30 à 15 jours de la date d'arrivée :
50% du montant total du séjour ou de la prestation seront retenus,
- Si l'annulation intervient à moins de 15 jours de la date d'arrivée :
- Dans le cas d'un séjour simple, la totalité de l'acompte est conservé par l'hébergeur et le locataire reste tenu au paiement du solde du loyer,

- Dans le cas d'un séjour « tout compris » et pour l'ensemble des prestations à la carte : l'intégralité des sommes versées sera conservée par la SAS LES TERRASSES DU COLLET.

Nous vous précisons que, sauf accord de la SAS LES TERRASSE DU COLLET, toute modification du séjour de quelque nature que ce soit, sera traitée comme une annulation et entraînera des frais identiques.

CONTESTATIONS, RECLAMATIONS, LITIGES :

Attentifs au bon déroulement de votre séjour, toutes contestations, réclamations ou litige devra nous être adressé dans un délai maximum de 3 jours après votre arrivée, afin de nous permettre d'intervenir. Seuls les réclamations, contestations ou litiges relatifs au séjour parvenus dans ce délai pourront être pris en considération.

RESPONSABILITE :

Si pour des raisons de forces majeures (fortes intempéries, grèves...) ou pour des raisons de sécurités, une prestation devait être interrompue ou annulée, une alternative serait proposée au client. Si le client refuse cette contre-proposition, il ne pourra prétendre à aucune autre forme de dédommagement et obtiendra le remboursement des sommes versées pour les prestations non consommées. En aucun cas le client ne pourra prétendre au remboursement des locations et activités consommées.

CONDITIONS SPECIFIQUES :

Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. La modification du nombre de personnes à la hausse, après réservation, entraîne un changement de tarif conformément à la grille tarifaire. En cas de modification à la baisse du nombre de personnes, la SAS LES TERRASSE DU COLLET se réserve le droit de maintenir le coût des prestations au préalable renseigné dans le contrat de vente. Dans tous les cas la SAS LES TERRASSE DU COLLET se réserve le droit de refuser toute modification.

Une caution d'un montant fixé par le propriétaire vous sera réclamée lors du règlement de votre solde. Seront déduits de cette caution tous les bris ou détériorations. Le nettoyage des locaux et de l'emplacement est à la charge du locataire pendant la durée du séjour et avant son départ. Si la location n'a pas été laissée dans un état correct, le chèque de caution d'un montant de 80 € sera encaissé.

Prix : les prix s'entendent service compris. Ils ont été calculés en fonction de la composition de la famille communiquée lors de la réservation.

Les prestations annexes mentionnées à la réservation et non consommées par le client pendant le séjour restent dues (sauf accord particulier).

Toutes prestations non prévues dans le contrat de vente (suppléments à la carte et boissons en restaurant, visite ou activité supplémentaire, achat de produits régionaux, etc...) doivent être réglées immédiatement sur place. La SAS LES TERRASSE DU COLLET est à votre disposition pour étudier et chiffrer des prestations supplémentaires : séjour prolongé, repas ... nous contacter au préalable.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

CHARGES :

Lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le montant de la location, elles comprennent la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage. Elles seront réglées directement en fin de séjour au propriétaire ou à son représentant.

TAXE DE SEJOUR :

Dans les Communes où elle est instituée par décision du Conseil Municipal, elle est ajoutée dans le prix du séjour.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés à raison d'un par emplacement, excepté les chiens de 1ère catégorie, moyennant une redevance payable lors de votre réservation.

Nous exigeons, pour les chiens et autres animaux, qu'ils soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping.

Ils ne doivent, en aucun cas, être attachés ou enfermés, dans le chalet et sur toute l'enceinte du camping, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables

Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du site d'accueil.

Leur carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping :

Vaccination antirabique et certificat de tatouage obligatoires.